



Philippe
POUTOU 2012
candidat anticapitaliste



aux capitalistes de payer leurs crises !

Montreuil, le 12 avril 2012

Réponses à la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine

1- Reconnaitrez-vous de manière bilatérale l'État de Palestine ?

Dès 1988, l'Organisation de Libération de la Palestine (OLP) faisait une offre généreuse pour promouvoir la paix en déclarant l'Etat palestinien sur les frontières de la ligne d'armistice de 1949, nommée aussi ligne verte après 1967, comprenant Jérusalem - Est..

C'est le 15 novembre 1988, lors du dix-neuvième Conseil National Palestinien (CNP) d'Alger qu'est déclaré l'Etat Palestinien, non reconnu par l'ONU, bien que la résolution 43/177: 104-2-36 votée lors de l'Assemblée générale de l'ONU du 15 décembre 1988 ait été approuvée par 94 pays sur les 159 Etats membres. Extrait de la résolution :

- *"..1. Reconnaît la proclamation de l'Etat de Palestine par le Conseil national palestinien le 15 Novembre 1988;*
- 2. Affirme la nécessité de permettre au peuple palestinien d'exercer sa souveraineté sur son territoire occupé depuis 1967;.."*

Seuls deux Etats votaient contre : les USA et Israël.

La France s'est abstenue, bien qu'en novembre 1988 la gauche dirigeait le pays (2ème gouvernement Michel Rocard), Roland Dumas étant le ministre des affaires étrangères.

Il ne fait aucun doute que notre courant de pensée, dès cette année 1988, aurait voté pour la reconnaissance de l'Etat palestinien, exprimée très majoritairement par les représentants du peuple palestinien. L'OLP représentant les palestiniens de Cisjordanie et de Gaza mais aussi les réfugiés dispersés de par le monde ainsi que la diaspora ayant fuit l'occupation.

Toutefois en 2012 la situation spatiale de la Cisjordanie, morcelée par des dizaines de colonies (et plus de 550.000 colons), coupant le territoire en plusieurs enclaves, l'exclusion/expulsion massive des Palestiniens du grand Jérusalem (décrétée par les Israéliens), l'accélération de la colonisation de Jérusalem, remet fortement en cause la possibilité, la probabilité d'un Etat palestinien indépendant fort de toutes les prérogatives inhérentes aux Etats.

Oui à la reconnaissance d'un Etat Palestinien, encore faut-il en définir ses frontières, ses prérogatives d'Etat ! Et mettre en œuvre la résolution 194 pour le droit au retour des réfugiés de 1948 et 1967 ! Il ne semble pas que ce soit ce type de démarche qui prévaut aujourd'hui.

2 Soutiendrez-vous l'entrée de plein droit de l'État palestinien aux nations unies ?

L'admission de plein droit de l'Etat Palestinien à l'ONU nous est acquis par principe, toutefois se pose immédiatement la question de savoir qui est représenté ? Les "négociations" actuelles découlent des accords d'Oslo, cela signifie comme interlocuteur l'Autorité Nationale Palestinienne (ANP), autorité représentant uniquement les populations des territoires de Cisjordanie et Gaza, excluant de fait la diaspora et les réfugiés. De surcroit, de fortes évolutions politiques ont été enregistrées lors des élections du Conseil Législatif Palestinien (CLP) en 2006, ce qui signifie que l'OLP n'a plus le monopole de représentativité comme c'était le cas en 1988 ! Que signifierait un Etat Palestinien à l'ONU alors que les Etats occidentaux, dont la France et la plupart des Etats de l'Union Européenne (UE) ont refusé l'expression démocratique des habitants de Gaza et de Cisjordanie ?

Nous sommes de plus favorables à la remise en cause de la structure inique du Conseil de Sécurité de l'ONU de même qu'au droit de veto de cinq grandes puissances qui se sont partagé le monde en 1945. L'ONU n'est nullement une structure représentant les peuples, uniquement les Etats et leurs classes dirigeantes.

3 -Quelles mesures restrictives comptez vous mettre en place en ce qui concerne l'importation de produits des colonies importés en France et dans le reste de l'Union européenne, êtes-vous prêts à les interdire ?

-Quelles mesures comptez-vous prendre pour dissuader les entreprises françaises et européennes impliquées dans la colonisation israélienne ?

-Etablirez-vous une transparence dans la coopération militaire entre la France et Israël, et un moratoire tant qu'elle ne sera pas établie ?

Israël bafoue le droit international, commet des crimes de guerre voire contre l'humanité. Israël mène une politique coloniale. L'Etat d'Israël conduit une politique d'apartheid tel que l'a défini le tribunal RUSSEL à Cap Town (Afrique du Sud) dans ses conclusions le 7 novembre 2011. Apartheid, colonisation, crimes, illégalité : ces quatre termes séparés les uns des autres suffiraient à faire appliquer des sanctions, rassemblés ils conduisent à mettre l'Etat d'Israël au banc des nations.

Elus, nous soutiendrons un boycott à l'égard d'Israël avec un objectif similaire à celui des militants de l'ANC lorsqu'ils combattaient la politique des dirigeants Afrikaners en Afrique du Sud. Nous interdirons toutes les relations commerciales avec les entreprises israéliennes et mettrons en place un embargo total contre les produits et services israéliens, en premier lieu, ceux issus des territoires colonisés. Nous agirons avec énergie auprès des autres Etats pour qu'ils appliquent des mesures identiques. Nous cesserons aussi toute coopération culturelle et universitaire ainsi que les relations diplomatiques (et par voie de conséquence militaires) avec l'Etat d'Israël. Mais pour nous, cela ne devra entraîner aucune haine à l'égard de la population d'Israël car à nos yeux, il n'y aura de solution dans la région que si les deux peuples, israélien et palestinien, se soulèvent contre l'oppression d'Israël et des dirigeants nationalistes arabes.

Le NPA est totalement engagé dans la campagne Boycott-Désinvestissement-Sanction (BDS) lancé par plus de 170 organisations palestiniennes. Les militant-e-s du NPA sont fortement impliqué-e-s dans cette campagne internationale, en tant que parti nous sommes présents à part entière dans la coordination nationale BDS France, une campagne populaire pour que justice soit rendue au peuple palestinien.

4 Que comptez-vous faire pour la levée du blocus de Gaza ?

Le blocus de Gaza est illégal mais surtout inhumain, il doit cesser au plus vite. L'Etat français a les moyens de forcer celui-ci, en lieu et place de décourager les militantes et militants qui, non armé-e-s tentent de forcer le blocus militaire maritime. La France et les autres Etats européens se grandiraient à garantir la sécurité des passagers des différentes flottilles, et permettre leur arrivé à destination. La France a le devoir d'ouvrir une ligne maritime entre ses ports et le port de Gaza. Au-delà du blocus de la bande de Gaza, élus, nous prendrons toutes les dispositions pour que les résidents de France puissent tranquillement accéder en Cisjordanie sans crainte d'être refoulés par les forces d'occupations israéliennes, comme c'est trop souvent le cas. Nous ne permettrons pas, sous peine de sanctions, aux compagnies aériennes de refouler les passagers dès l'aéroport français sur ordre de l'occupant israélien comme c'est le cas lors des actions pacifiques "bienvenue la Palestine".

5 Comment contraindrez-vous Israël à cesser de détruire les infrastructures palestiniennes largement financées par l'aide internationale et à verser des compensations pour toutes celles qui ont été détruites ?

De la même manière qu'il ne peut y avoir de paix juste sans compensation des pertes subies par l'ensemble du peuple palestinien depuis 1948, Israël doit et devra assumer le coût des destructions commises : destructions de préfectures (Moukata), des postes de polices, hôpitaux et écoles, des infrastructures hydrauliques, des routes, de l'aéroport de Gaza, etc. Israël devra payer les conséquences de ses politiques guerrières et coloniales depuis des décennies. Pour la France, la levée du boycott, économique, culturel, scientifique, diplomatique dépendra des engagements de l'Etat d'Israël à assurer l'indemnisation des dommages subis par les infrastructures et les personnes. L'ONU et l'ensemble des institutions internationales par des politiques conjuguées auraient largement les moyens de faire rendre justice si elles en avaient la volonté politique.

Salutations militantes et cordiales,

L'équipe de campagne de **Philippe POUTOU**.

www.poutou2012.org – contact@poutou2012.org

2 rue Richard Lenoir 93100 Montreuil